

COMMUNE  
DE  
**PARBAYSE**



**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 novembre 2014**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 11  
présents : 8  
votants : 8**

L'an deux mille quatorze, le douze novembre 2014 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Thierry LAFFITTE, Maire

**Date de la convocation :**  
05 novembre 2014

**PRESENTS :** LAFFITTE Thierry, Maire, MM LAPUYADE Nicolas, SCHOUMACHER Jacky, Mme CAPIN Colette, adjoints, MME LAFFITTE Nadia, DOMENGE Monique, LAVIE Patricia, M PINCK MICKAEL

**Affichage convocation:**  
05 novembre 2014

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme PONCET Liliane, M. DUTHEUIL Christophe, BERGÉ Jérôme

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Colette CAPIN

**Délibération n°20141112 – 001 : URBANISME: EXONERATION TAXE AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2013, le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 1% et sont exonérés :

- les surfaces de stationnement conformément 6° et 7° de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme ;
- les prêts à taux zéros conformément au 2° de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement ses articles L 331-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L 331-09.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que la délibération du 22 novembre 2013 demeure valable
- **EXONERE** conformément
  - les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 et ne bénéficiant pas de l'exonération totale
  - les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles
  - les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Fait à Parbayse, le 14 novembre 2014

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
le : 19 novembre 2014

*Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

**Le Maire,  
Thierry LAFFITTE**